



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION **Petite  
Enfance**



☎ **0629.12.02.48**



6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@supapfsupetiteenfance



supapfsu.pe@gmail.com

Paris, 13 juin 2022

## Les nouvelles de la petite enfance...et d'ailleurs

La fin de l'année scolaire approche et les préparatifs du regroupement commencent à se faire. L'année 21/22, a été marquée par la crise Covid, le départ des PMI à la DSP\*, le passage en catégorie B des APS ou encore l'application des 1 607 heures et le vol de nos 8 CA. Force est de constater que derrière les apparences, il ne s'agit nullement de progrès pour les agent.es.

\*DSP : Direction de la Santé Publique

### Des réformes ...qui dégradent nos conditions de travail

- La création de la DSP à budget constant, maintient nos collègues de PMI en sous effectif, accentue la pénurie de médecins et ne permet pas à ces structures de remplir leur mission d'un service public accessible à tou.tes. En effet, les effectifs sont tels, que nos collègues se voient contraint.es de trier les usagèr.es pour des suivis de consultation, en priorisant les plus précaires... des précaires. **Un vrai scandale !!!**

- La crise Covid a permis à la DFPE de faire « du mode dégradé » notre quotidien, et ce qui devait être une situation exceptionnelle s'est installé comme étant la norme.

- Le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture reste de la poudre aux yeux. En effet, l'augmentation du traitement budgétaire reste dérisoire pour une grande partie des AP\*\*. Cette promotion a tout de même permis à la Direction de précariser ce corps. En effet, la DFPE a fait le choix de n'ouvrir qu'un seul concours par année civile, mais continuera son recrutement tout au long de l'année. Cela permet ainsi à l'administration d'embaucher nos collègues sur des CDD... situation précaire, qui ne donne pas droit à la prime d'installation lors de la titularisation !!

\*\* AP : Auxiliaire de Puériculture

### Des luttes à regrouper à la DFPE

A la DFPE, certains corps de métiers résistent et s'organisent pour ne plus subir cette situation. Les UGD, les puéricultrices des PMI ainsi que les responsables d'établissement sont mobilisé.es pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail, le manque de personnel ou encore la surcharge de travail.

Le 31 mai se voulait une journée de grève et de mobilisation de l'ensemble des agent.es de la Ville de Paris,

pour dénoncer la pénibilité de nos métiers.

Les professionnelles de la petite enfance ont une fois de plus répondu présent.es à cet appel, avec 15% de gréviste, soit 1 272 agent.es. Alors que les chiffres de grève pour cette même journée sont de 3,85% pour la Ville de Paris, les agent.es de la DFPE représentent plus de 50% des grévistes... ce qui traduit un vrai mal-être de notre secteur.

### Un rendez-vous en septembre

Notre secteur d'activité va mal et les réformes pour la rentrée n'annoncent rien de rassurant (loi NORMA). C'est en regroupant nos luttes, que nous aurons plus de force pour imposer nos revendications. Nous avons déjà une plate forme revendicative commune : sous-effectif, surcharge de travail, manque de reconnaissance, ... Se mobiliser tou.tes ensemble ne noiera

pas les revendications spécifiques de chaque métier, bien au contraire, cela permettra une meilleure visibilité de notre secteur, de son état et de nos demandes !! Et si nous tou.tes, professionnel.les de la petite enfance, faisons en septembre une journée commune de grève et de mobilisation pour dénoncer l'agonie de notre secteur ?!

## Zoom sur les mobilisations à la Petite Enfance

### Les puéricultrices de PMI

Mobilisé.es depuis plusieurs mois, ces professionnelles dénoncent la disparition progressive de la PMI dans ses missions de prévention universelle, l'appauvrissement du travail de réseau, l'augmentation de la charge de travail liée aux IP\*, qui se fait au détriment du temps consacré à la prévention, ... Soutenu.es par une large intersyndicale, ces agent.

es ont été reçu.es le 29 mars par la DSP. Loin d'être satisfait.es par les réponses apportées, les puéricultrices de PMI, ont décidé.es lors de l'AG du 17 mai 2022, d'élargir la réflexion sur la situation des PMI à l'ensemble des agent.es du secteur. Une RIS\*\* est donc organisée le 21 juin, pour élaborer collectivement les suites à donner à ce mouvement.

\* IP : Informations Préoccupantes

\*\* RIS : Réunion d'Information Syndicales

### Les UGD de la DFPE... et d'ailleurs

La mobilisation des UGD, initialement partie de la DASCO se répand comme une traînée de poudre. Avec une plate forme revendicative commune (passage en catégorie B, prime de technicité ou encore allègement des tâches), c'est l'ensemble des UGD de la Ville de Paris qui s'organisent. Malgré des revendications sectorielles, ces agent.es ont fait le choix de se regrouper pour frapper plus fort. Les différentes audiences (DASCO, DFPE, Central), n'ont rien donné de concret. Un préavis de grève a



donc été déposé par le SUPAP-FSU sur la période du 6 juin au 7 juillet et des opérations coup de poing se discutent collectivement !! Les UGD se donnent RDV le 21 juin pour discuter collectivement des suites de leur mouvement.

Si tu ne l'as pas encore fait, il est possible de soutenir le mouvement des UGD en signant la pétition que tu trouveras sur le blog du SUPAP-FSU :

[www.supap-fsu.org](http://www.supap-fsu.org)

### Les responsables d'EAPE

- A la demande des équipes encadrantes, le SUPAP-FSU a sollicité une intersyndicale large pour porter les revendications de ces dernières. Reçu.es en audience le 30 mai, par la DFPE, les réponses apportées ne sont pas un recrutement massif, un allègement des tâches ou une reconnaissance -financière- du statut de cadre, mais pour la énième fois des groupes de travail. La présentation de ce projet sera présenté aux

organisations syndicales et responsables ou adjointes qui le souhaitent le 16 juin. Loin d'être dupes, les équipes encadrantes et l'intersyndicale restons vigilantes.



### Notre analyse

Même si chacun de ces corps de métier porte des revendications spécifiques, un socle de revendications communes émerge largement de toutes ces mobilisations. En effet, le sous-effectif, la surcharge de travail, les glissements de tâches,... sont autant de points communs sur lesquels nous devons nous appuyer pour unir nos luttes.

En réalité, chacun de ces corps de métiers refuse une seule et même politique : celle de la casse de la fonction publique. Notre employeur est bien organisé pour appliquer ses réformes, avec un discours bien rodé, comme par exemple « la crise des vo-

cations » pour justifier le sous-effectif, ou encore avoir recours au CDD pour « sauver le service public ». **Une absurdité !!**



Pour le SUPAP-FSU, une victoire ne serait possible qu'en unissant nos forces. La plate forme revendicative commune, sera une porte d'entrée pour négocier par la suite sur les spécificités de nos métiers respectifs. **Une mobilisation du secteur de la petite enfance -tout corps de métier confondus- sera la seule solution pour faire reculer notre employeur !!**

## Les élections professionnelles

Cette année sera celle des élections professionnelles. La période du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, les agent.es vont devoir choisir leurs représentant.es du personnel. Il est important d'exprimer sa voix, car les représentant.es du personnel élu.es pour les 4 années à venir défendront les droits des agent.es au travers des différentes instances.

Un vote électronique : Cette année pour la première fois, les agent.es de la Ville de Paris voteront par voie électronique uniquement. Le Supap-FSU s'est fermement opposé à cette pratique, qui isole certain.e collègue. Un vote hybride mi-urne mi-numérique aurait largement favorisé une meilleure participation.



La loi de transformation de la fonction publique n'a pas fait qu'augmenter notre temps de travail. Elle vient également toucher aux différentes instances consultatives et amenuise leur efficacité. Ainsi,

- Le Comité Technique (CT) devient le Comité Social Territorial (CST),
- Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), devient la Formation Spécialisé
- les Commissions Administratives Paritaires (CAP) gardent le même nom, mais voient leur structuration modifiée. Dorénavant, il s'agira de CAP par catégorie (A, B ou C) et non plus par corps (ATEPE, APS, EJE, ...)

## Les salaires

Achats en grande surface	+5,2%
Alimentaire	+4,8%
Hygiène Beauté	+8%
Électricité	+8%
Gaz	+45%
Gazole	+39%
Essence	+28%
Fioul	+80%
Équipements de la maison	+2%
Forfaits (téléphone, internet)	+2%
Multirisques habitation	+3%
Mutuelles santé	+3%
Loyer	+0,4%
Dépenses de logement	+6%
Achat de véhicule	+4%
Dépenses de transport	+6%
Restauration, hôtels, loisirs	+3%
Habillement	+4%
Santé-social	+1%
<b>INFLATION TOTALE</b> Mai 2022	<b>+6,1%</b>

Source UFC-Que choisir Mai 22

Avec la crise sanitaire, la guerre en Ukraine mais aussi la catastrophe écologique engendrée par le capitalisme, l'inflation ne cesse de croître. D'après « Que choisir », l'inflation totale pour le mois de mai 2022 est de 6,1%, alors que le point d'indice reste gelé. Ce ne sont plus les fins de mois qui deviennent difficile, mais le mois tout entier !!

La politique d'assistance publique que le gouvernement Macron développe (prime Macron, indemnité inflation et bientôt chèque alimentaire) ne répond pas aux attentes des travailleuses et travailleurs. Nous ne voulons pas de charité, mais pouvoir vivre décemment avec nos salaires.

Face à cette réalité le gouvernement parle d'augmenter le point d'indice, ... mais de combien ?

L'augmentation du point d'indice de 2017 de 0,6% ne suffira pas à pallier les 6,1% d'inflation !!

Si différents secteurs se mobilisent pour l'augmentation de leur salaire, à quand une mobilisation interprofessionnelle privé/public, pour répondre collectivement à cette politique patronale ?!

## Politiques petite enfance

La loi NORMA, (anciennement loi ESSOC, puis AS-SAP), répond clairement à une demande des entreprises de crèche et non aux besoins des usagèr.es ou encore des personnels du secteur. Les politiques portées depuis des années par les gouvernements successifs n'ont aucune ambition prometteuse pour nous permettre d'accompagner au mieux ces jeunes enfants... qui sont les adultes de demain. Véritable recul pour nos conditions de travail tout comme pour la qualité d'accueil, les EAPE municipaux parisiens ne seront pas épargnés.

Certaines mesures de cette loi sont déjà appliquées à la Ville de Paris,

telles que le recrutement d'agent.es qualifié.es et non diplômé.es ou encore la diminution du nombre de m<sup>2</sup> par enfant augmentant ainsi le nombre de berceaux par structure.

Pour le Supap-FSU, la réponse des professionnelles de la petite enfance ne peut être qu'une mobilisation d'ampleur du secteur, portée par les organisations syndicales et collectifs du secteur



## Période estivale

La période estivale arrive à grand pas. Si ces temps de regroupements et de relais pouvaient être – fût une époque- synonyme de rencontres professionnelles et d'échanges de pratiques, la dégradation de nos conditions de travail, la politique « du remplissage » des EAPE font de ces périodes des temps de stress et de souffrance professionnelle.

Le Supap-FSU a bien conscience des difficultés ren-

contrées sur le terrain par les agent.es : manque de personnel, demande insistante de la hiérarchie pour poser des congés non souhaité, canicule, ... C'est pourquoi, la section petite enfance du Supap-FSU assurera une permanence tout l'été pour être réactif aux problématiques, questionnements que les agent.es rencontreront.

N'hésite pas à nous contacter en cas de besoin !!

## Le disciplinaire

Le SUPAP-FSU dénonce le recours systématique au disciplinaire, demandé par la DFPE !! Ces pratiques ont un impact néfaste sur les agent.es, qui loin d'avoir des vertus pédagogiques – comme nous l'explique l'administration – décourage et écoëure les professionnel.les.

D'autres alternatives, bien plus formatrices et bienveillantes existent. La DFPE ferait mieux de nous

assurer des conditions de travail décentes (effectif, diminution de la charge de travail, ...) plutôt que nous sanctionner... d'une situation dont elle est responsable !!

**La discipline ne doit pas être une technique de management !!**

## Mes droits



Pour le mois de juin, le SUPAP-FSU a édité un flyer sur les droits des agentes suivies en PMA\*. Il s'agit d'un protocole lourd et pouvant parfois s'inscrire dans le temps. Les agentes s'inscrivant dans ce processus ont des droits (cf : flyer). Lors de ce parcours, les rendez-vous médicaux soutenus. Leurs fréquences peuvent être de deux à trois fois par semaines. Le manquement à l'un d'entre eux peut faire capoter tout protocole !! Le sous effectif chronique des EAPE ne

doit pas impacter le suivi médical des agentes suivie en PMA. Que tu sois responsable d'EAPE ou agente, n'hésite pas à contacter le syndicat si tu rencontres des difficultés :

- à laisser partir une agente pour ce rendre à ses RDV médicaux
- à te rendre à tes RDV médicaux

\*PMA : Procréation Médicalement Assistée

## Comité Technique

Dans le cadre du dialogue social, le Comité Technique (CT) est une instance consultative. Il est constitué des représentant.es du personnel, des membres de la DFPE ainsi que des élu.es chargé.es de la Petite Enfance. Le CT traite les questions budgétaires, d'organisation et de fonctionnement des services, des effectifs, la formation, ... Un.e agent.e de la DFPE peut, si elle/il le souhaite participer à un comité technique afin d'y apporter son expérience ou son témoignage. Si cette démarche t'intéresse, n'hésite pas à nous contacter !



## A vos agendas

- Jeudi 16 juin : Comité de suivi des équipes encadrantes DFPE /Intersyndicale

- Jeudi 16 juin : RIS des UGD 14h-16h

- Vendredi 17 juin : RIS des agent.es DFPE de 13h à 15h en visio.

- Mardi 21 juin : RIS des agent.es de PMI avec l'inter-syndicale

### Instances Petite Enfance

- Mardi 7 juin : CT DSP

- Mercredi 22 juin : CT DFPE

**SECTION Petite Enfance**

Portable : **06.29.12.02.48**

@ supapfsu.pe@gmail.com

 @supapfsupetiteenfance

Blog : [www.supap-fsu.org](http://www.supap-fsu.org)

 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

